

RÉFÉRENCE :

Directeur/Directrice général(e) adjoint(e) en charge des partenariats

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) accueillent les candidatures pour le poste de Directeur/Directrice général(e) adjoint(e) en charge des partenariats, ayant rang de Sous-Secrétaire général(e), qui est à pourvoir au siège de l'UNICEF, à New York.

L'UNICEF recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Les personnes souhaitant postuler à titre individuel sont invitées à soumettre leur candidature sur le site Web de l'UNICEF, à l'adresse : https://jobs.unicef.org/en-us/listing/ (offre d'emploi n° 557718). La date limite de candidature est fixée au 20 janvier 2023

On trouvera de plus amples informations sur l'UNICEF à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/fr.

Contexte

L'UNICEF intervient dans plus de 190 pays et territoires pour sauver la vie des enfants, défendre leurs droits et les aider à réaliser tout leur potentiel. Depuis 75 ans, notre organisation s'efforce d'améliorer la vie des enfants et de leur famille. Pour défendre les droits des enfants tout au long de leur vie, l'UNICEF doit assurer une présence partout dans le monde, dans le but d'obtenir des résultats et d'analyser les retombées de son action. Aux yeux de l'UNICEF, tous les enfants ont le droit de survivre, de s'épanouir et de réaliser tout leur potentiel – pour bâtir un monde meilleur.

Fonctions et responsabilités

Le Directeur/La Directrice général(e) adjoint(e) en charge des partenariats relève du Directeur/de la Directrice général(e) de l'UNICEF. Sa mission consiste à conseiller et à assister le Directeur/la Directrice général(e) de l'UNICEF dans l'orientation générale et la gestion stratégique de l'organisation. Son rôle est plus particulièrement axé sur la communication, la stratégie de mobilisation des ressources, la gestion et le développement des relations avec les donateurs et les partenaires, l'appui aux politiques et la mise en place d'un cadre d'orientation, ainsi que sur la participation des entreprises et du grand public. On trouvera ci-joint la description des fonctions attachées à ce poste et des qualités recherchées.

Qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne ayant :

• Une expérience approfondie, à des niveaux de responsabilité élevés, dans les stratégies de premier plan en matière de



- communication/médiatisation, dans la mobilisation de ressources et dans la création de partenariats ;
- Une expérience avérée du leadership, assortie d'une vision stratégique et de compétences confirmées en matière d'encadrement de structures complexes ;
- Une expérience dans la collecte de fonds à l'échelle internationale ;
- Une intégrité irréprochable sur les plans personnel et professionnel;
- Une expérience avérée dans la mise en œuvre de réformes et la gestion du changement au travail ;
- Une connaissance du système des Nations Unies, ainsi qu'une maîtrise des problématiques actuelles liées à l'action humanitaire et au développement.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Il est aussi prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Conflits d'intérêts

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.